

MARYVONNE VERDIER-PICHON
COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'ANGERS
N° TVA Intracommunautaire : 85392757357

FOYER DE CLUNY
15, avenue Léon Bion
37240 LIGUEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 6 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID19.

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressées aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 6 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résultat d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas



fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

◦ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers,
Le 24 août 2020


Maryvonne VERDIÈRE PICHON
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION FOYER DE CLUNY

15 Avenue Léon Bion
37240 LIGUEIL

**COMPTES ANNUELS
ARRÊTÉS AU 31/12/2019**

Activité : *Venir en aide, héberger, occuper, soutenir toute personne handicapée physiquement ou intellectuellement, ainsi qu'inadaptée à la vie moderne*

Forme Juridique : *Association*

Exercice Comptable : *du 01/01/2019 au 31/12/2019*

Bilan médico-social

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	24 677,63	24 677,63		
Autres immobilisations incorporelles	3 646,60	3 646,60		
Immobilisations corporelles				
Terrains	350 330,53		350 330,53	350 330,53
Constructions	13 327 248,18	8 062 523,02	5 264 725,16	5 483 705,32
Installations techniques, matériel et outillage	1 185 281,56	993 139,37	192 142,19	124 196,32
Autres immobilisations corporelles	1 562 125,03	1 297 204,49	264 920,54	221 278,12
Immobilisations en cours	27 485,11		27 485,11	93 935,58
Immobilisations financières				
Participations	2,00		2,00	2,00
Autres titres immobilisés	20 764,85		20 764,85	20 192,41
Autres immobilisations financières	17 368,98		17 368,98	17 368,98
TOTAL (I)	16 518 930,47	10 381 191,11	6 137 739,36	6 311 009,26
Stocks				
En cours de production de biens et services	9 939,85		9 939,85	17 801,63
Produits intermédiaires et finis	16 671,55		16 671,55	9 033,94
Marchandises	58 585,58		58 585,58	50 944,95
Usagers et comptes rattachés	686 249,38	1 345,50	684 903,88	552 719,58
Autres créances				
Fournisseurs débiteurs	67 869,90		67 869,90	77 126,61
Personnel	2 139,96		2 139,96	4 300,00
Etat	83 155,75		83 155,75	181 770,75
Autres créances	749 023,70		749 023,70	612 322,09
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 568 774,72		2 568 774,72	2 718 774,72
Disponibilités	5 522 517,86		5 522 517,86	5 249 653,16
Charges constatées d'avance	28 351,62		28 351,62	22 632,86
TOTAL (II)	9 793 279,87	1 345,50	9 791 934,37	9 497 080,29
TOTAL DE L'ACTIF	26 312 210,34	10 382 536,61	15 929 673,73	15 808 089,55

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

Bilan médico-social (suite)

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
FONDS PROPRES :		
Fonds associatifs sans droit de reprise	385 831,78	385 831,78
Fonds associatifs avec droit de reprise	18 400,00	18 400,00
Legs et donation	243 282,68	243 282,68
Subvention d'investissement sur biens renouvelables	20 000,00	20 000,00
RESERVES :		
Excédents affectés à l'investissement	309 476,40	309 476,40
Réserves de compensation	439 444,82	439 444,82
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	59 020,00	59 020,00
Autres réserves	6 406 870,35	6 406 870,35
REPORT A NOUVEAU :		
Report à nouveau	808 719,98	311 549,52
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposable	-4 523,40	-2 267,93
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	739 205,73	743 628,94
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-129 129,42	-119 429,42
RESULTAT DE L'EXERCICE	707 099,64	480 791,78
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	9 360,07	8 785,09
PROVISIONS REGLEMENTEES :		
Provisions pour renouvellement	19 720,00	21 120,00
TOTAL (I)	10 032 778,63	9 326 504,01
Provisions pour risques	619 741,23	705 266,72
TOTAL (II)	619 741,23	705 266,72
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	363 351,23	363 351,23
TOTAL (III)	363 351,23	363 351,23
Emprunts et dettes assimilées	3 654 664,75	3 821 286,39
Avances et acomptes reçus		-9,00
Fournisseurs et comptes rattachés	265 995,40	306 249,00
Dettes fiscales et sociales	657 955,01	938 307,67
Autres dettes	334 830,72	347 133,53
Produits constatés d'avance	356,76	
TOTAL (IV)	4 913 802,64	5 412 967,59
TOTAL DU PASSIF	15 929 673,73	15 808 089,55

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

Compte de résultat médico-social

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	94 998,35	127 645,50	-32 647,15	-25,58
Prestations de services	1 556 068,78	1 525 915,47	30 153,31	1,98
Montants nets produits d'exploitation	1 651 067,13	1 653 560,97	-2 493,84	-0,15
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production stockée	-7 861,78	-3 777,15	-4 084,63	108,14
Production immobilisée		2 604,00	-2 604,00	-100,00
Dotations et produits de tarification	5 180 020,38	5 046 193,22	133 827,16	2,65
Subventions d'exploitation	53 450,94	129 095,55	-75 644,61	-58,60
Cotisations	90,00	110,00	-20,00	-18,18
Produits liés à des financements réglementaires				
Autres produits	1 698 982,87	1 634 023,28	64 959,59	3,98
Reprise de provisions	88 950,39	5 473,59	83 476,80	NS
Transfert de charges	292 488,11	291 153,22	1 334,89	0,46
Sous-total des autres produits d'exploitation	7 306 120,91	7 104 875,71	201 245,20	2,83
Total des produits d'exploitation (I)	8 957 188,04	8 758 436,68	198 751,36	2,27
PRODUITS FINANCIERS				
De participations	4 299,74	3 701,59	598,15	16,16
Autres intérêts et produits assimilés	32 383,12	26 722,10	5 661,02	21,18
Total des produits financiers (II)	36 682,86	30 423,69	6 259,17	20,57
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	80 229,99	49 229,95	31 000,04	62,97
Sur opérations en capital	7 326,02	1 626,02	5 700,00	350,55
Reprises sur provis .et transf. de charges	1 400,00	1 400,00		
Total des produits exceptionnels (III)	88 956,01	52 255,97	36 700,04	70,23
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	9 082 826,91	8 841 116,34	241 710,57	2,73
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et de matières premières	490 262,01	480 654,69	9 607,32	2,00
Variation de stockmarchandises et mat.prem.	15 278,24	-6 300,26	-8 977,98	142,50
Autres achats non stockés	476 169,16	436 342,66	39 826,50	9,13
Services extérieurs	389 465,05	382 251,67	7 213,38	1,89
Autres services extérieurs	153 544,73	145 372,73	8 172,00	5,62
Impôts, taxes et versements assimilés	454 666,98	334 134,57	120 532,41	36,07
Salaires et traitements	4 304 815,80	4 253 322,61	51 493,19	1,21
Charges sociales	1 362 881,56	1 447 956,17	-85 074,61	-5,88
Autres charges de personnel	55 464,71	37 513,20	17 951,51	47,85
Dotations aux amortissements	593 662,93	586 332,74	7 330,19	1,25
Dotations aux provisions	1 171,50	2 794,90	-1 623,40	-58,08
Autres charges	2 969,14	1 065,40	1 903,74	178,69
Total des charges d'exploitation (I)	8 269 795,33	8 101 441,08	168 354,25	2,08

Compte de résultat médico-social (suite)

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation	%
Intérêts et charges assimilées	83 628,83	87 418,31	-3 789,48	-4,33
Total des charges financières (II)	83 628,83	87 418,31	-3 789,48	-4,33
Sur opérations de gestion	16 572,95	11 260,69	5 312,26	47,18
Sur opérations en capital	775,16	212,15	563,01	265,38
(-) Engagements à réaliser sur ressources		156 264,33	-156 264,33	-100,00
Total des charges exceptionnelles (III)	17 348,11	167 737,17	-150 389,06	-89,66
Impôts (IV)	4 955,00	3 728,00	1 227,00	32,91
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	8 375 727,27	8 360 324,56	15 402,71	0,18
EXCEDENT OU DEFICIT	707 099,64	480 791,78	226 307,86	47,07

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

Annexe des comptes annuels

(Article R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 15 929 673,73 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de 707 099,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

PRESENTATION GENERALE

L'association, inscrite au journal officiel du 15 février 1973, a pour mission de « *venir en aide, héberger, occuper, soutenir toute personne handicapée physiquement ou intellectuellement ainsi qu'inadaptée à la vie moderne* ».

Elle se compose des établissements et services suivants :

- l'E.S.A.T, agréé pour 110 places, offre du travail et un soutien à des adultes aux capacités professionnelles réduites et reconnues comme telles,
- le Foyer d'Hébergement, agréé pour 91 places, assure le logement et l'accompagnement social des travailleurs E.S.A.T,
- le Foyer de Vie, agréé pour 30 places ainsi qu'une place d'accueil temporaire, propose une prise en charge à des personnes sans capacité de travail professionnelle productive,
- le Service d'Accueil et d'Animation de Jour, agréé pour 10 places, offre les mêmes réponses que le Foyer de Vie mais sans hébergement,
- le Foyer d'Accueil Spécifique à caractère expérimental pour personnes handicapées vieillissantes de plus de 60 ans, agréé pour 15 places d'hébergement et 4 places d'accueil de jour,
- l'Entreprise Adaptée, agréée pour 17,32 emplois, offre du travail à des salariés reconnus handicapés en milieu ordinaire,
- le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, a pour vocation le maintien à domicile et le développement de l'insertion sociale des personnes handicapées (agréé pour 25 personnes).

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon la réglementation française en vigueur, résultant du règlement ANC n°2014-03 et des règlements modificatifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

Il a été fait application :

- du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- de l'avis n° 2007-05 du CNC du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n° 99-01 et le règlement ANC n° 2014-03.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Selon le Code de commerce (art. L 123-20), il doit être tenu compte des passifs qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes. Or, au 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes d'un virus inconnu. Il n'y avait aucune preuve scientifique de transmission interhumaine à cette date. La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus (« Covid-2019 ») ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019. Ce sont des éléments nouveaux apparus en janvier 2020. Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existant à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes.

L'impact post-clôture de l'évolution du coronavirus a été estimé ainsi (en euros) :

- sur la valeur comptable des actifs et des passifs :

- la dépréciation des créances clients : Néant
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles : Néant
- la dépréciation des participations : Néant
- la dépréciation des stocks : Néant

- sur le chiffre d'affaires (EA et ESAT) : 200 300

- sur les diminutions de recettes liées aux usagers : 19 600

- sur les surcoûts liés à différents achats ou dépenses : 43 400

- sur les surcoûts liés aux charges de personnel et assimilés : 49 200

- sur les investissements réalisés pendant la période et non prévus sur l'exercice 2020 : climatisation foyer de vie Abbaye et ateliers Destruel : 36 000

- sur les « covenants » bancaires : Néant

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES**DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT***ACTIF IMMOBILISE**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*

- La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Dès lors que la valeur résiduelle de l'immobilisation, à l'expiration de sa période d'utilisation, est mesurable et significative, celle-ci est prise en compte dans la base amortissable. Les frais d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont constatés en charges.
- Il a été fait application des dispositions du règlement n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs du Comité de la Réglementation Comptable, abrogé et repris par le règlement ANC n° 2014-03. Il a été fait application des dispositions du règlement n°2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs du Comité de la réglementation Comptable, abrogé et repris par le règlement ANC n° 2014-03. Le tableau de suivi de l'incidence du changement d'estimation prospectif est présenté page 20.
- Les composants sont identifiés uniquement s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et si leur durée d'utilisation est significativement différente de celle de la structure. Dans ce cas, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est établi en fonction de la durée et du rythme d'utilisation.
- Les amortissements sont calculés soit sur le mode linéaire, soit en fonction du rythme de consommations des avantages économiques (dégressif ou autre).

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels	Linéaire 1 an
Constructions, agencements et aménagements	Linéaire entre 7 et 35 ans
Matériel, outillage et installations techniques	Linéaire entre 5 et 10 ans
Matériel divers	Linéaire entre 2 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire entre 3 et 5 ans
Matériel informatique	Linéaire 3 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire entre 1 et 5 ans

Certains biens ont été acquis à l'aide de subventions d'investissement, dont la reprise au compte de résultat est pratiquée au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation correspondante en fonction du caractère renouvelable ou non renouvelable.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

ACTIF CIRCULANT**STOCKS**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, avec prise en compte des rabais, remises, ristournes, accordées à caractère commercial et financier.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré calculé sur une durée moyenne de l'exercice.

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

Une procédure a été utilisée quant à l'évaluation des stocks concernant l'activité agricole :

- les semences et produits de traitement acquis pour la récolte 2019 sont évalués à leur coût réel (coût d'acquisition pour les produits achetés),
- les travaux sur cultures sont évalués selon la méthode forfaitaire des coûts standards à l'hectare en incluant les charges directes et indirectes de production.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette dépréciation concerne uniquement les clients de l'activité commerciale. Une dépréciation a été enregistrée au 31 décembre 2019 pour un montant de 1 171,50 €.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement	2 568 774,72 €
Banques	5 521 560,54 €
Caisses	957,32 €
Total	8 091 292,58 €

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

FONDS PROPRES**Réserves**

Les réserves de compensation, inscrites au poste réserves pour un montant de 439 444,82 Euros sont sous contrôle des tiers financeurs.

Résultats

Les activités gérées par l'association font l'objet d'un contrôle de la part des autorités de tarification dans le cadre de la réglementation des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Dans ce contexte, le résultat se compose :

- du résultat propre aux activités réglementées, déterminé en fonction des charges et produits admis dans le calcul des dotations et produits de la tarification et sous réserve du contrôle des autorités de tarification,
- des dépenses refusées par les autorités de tarification,
- des dépenses non opposables aux autorités de tarification,
- du résultat des activités non réglementées.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en fonds associatifs ou en subventions d'investissement lorsqu'elles concernent des biens dont le renouvellement incombe ou non à l'association. Les subventions d'investissement affectées à des biens dont le renouvellement n'est pas à la charge de l'association sont reprises au compte de résultat au même rythme d'amortissement que les immobilisations financées.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la réglementation, pour couvrir les obligations, à la date de la clôture, vis-à-vis de tiers et risquant de provoquer une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions ont été actualisées en fonction de l'évolution du contexte juridique pour couvrir l'estimation des charges que l'association peut être amenée à assumer.

Les droits acquis par les salariés au titre des engagements de retraite et avantages similaires font l'objet d'une comptabilisation en provision pour charges, le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Engagements de l'entité	Méthode des unités de crédit projetées Norme IAS 19 révisée Recommandation ANC n°2013-02 remplaçant la plupart des dispositions de la recommandation du CNC n°2003-R.01. Taux d'actualisation : 1,42 % Table de mortalité retenue : INSEE 2018 Taux retenu : départ volontaire 100 % Âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans départ à taux plein
Total de l'engagement au 31/12/19	436 084 € montant calculé et comptabilisé charges incluses

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Organismes prêteurs et N° de contrat	Montant à l'origine	Durée	Taux	Capital restant dû au 31/12/2019	Garanties
CAISSE EPARGNE					
4654693	40 000,00	10	1.900 %	26 531,06	Néant
CREDIT COOPERATIF					
60032710	300 000,00	15	3,420 %	5 000,00	Caution au fonds de garantie Mutuelle du Crédit Coopératif
08102610	150 000,00	15	4,730 %	50 141,27	Gage de compte d'instruments financiers sur une somme de 60 008,75 € en capital plus intérêts
14105080	1 000 000,00	20	3,050 %	803 787,18	Caution au fonds de garantie Mutuelle des organismes sanitaires et sociaux
17047910	115 000,00	15	1,100 %	97 124,70	Caution au fonds de garantie Mutuelle des organismes sanitaires et sociaux
CREDIT AGRICOLE					
92599817	100 000,00	15	3,550 %	62 837,10	Néant
10000081179	2 900 000,00	31	2,260 %	2 606 414,14	Nantissement d'un compte à terme à hauteur de 1,4 M€ jusqu'au remboursement total de la dette

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS, RESERVES ET AUTRES COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES				
	01/01/2019	AFFECTATION RESULTATS 2018	MOUVEMENTS 2019	31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS				
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	649 114,46			649 114,46
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	18 400,00			18 400,00
RESERVES				
RESERVES ASSOCIATION	6 406 870,35	0,00		6 406 870,35
EXCEDENTS AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	309 476,40		0,00	309 476,40
EXCEDENTS AFFECTES A LA COUVERTURE DU BFR	59 020,00			59 020,00
RESERVE DE COMPENSATION	292 078,99		0,00	292 078,99
RESERVE DE COMPENSATION AMORTISSEMENTS	147 365,83			147 365,83
REPORT A NOUVEAU				
REPORT A NOUVEAU ASSOCIATIF	311 549,52	497 170,46	0,00	808 719,98
DEPENSES REFUSEES PAR LES AUTORITES DE TARIFICATION	-2 267,93		-2 255,47	-4 523,40
DEPENSES NON OPPOSABLES AUX AUTORITES DE TARIFICATION	-119 429,42		-14 034,00	-133 463,42
RESULTAT ASSOCIATIF	480 791,78	-480 791,78		0,00
TOTAUX FONDS ASSOCIATIFS	8 552 969,98	16 378,68	-16 289,47	8 553 059,19
TOTAUX RESULTATS SOUS CONTRÔLE DES AUTORITES DE TARIFICATION	743 628,94	-16 378,68	16 289,47	743 539,73
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 785,09		574,98	9 360,07
PROVISIONS REGLEMENTEES	21 120,00		-1 400,00	19 720,00
TOTAL GENERAL (NON COMPRIS LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019)	9 326 504,01	0,00	-825,02	9 325 678,99
			RESULTAT 2019	707 099,64
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2019				10 032 778,63

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2018

				RESULTATS EN INSTANCE	REPORT A NOUVEAU	reprises de résultats antérieurs sous contrôle des autorités de tarification	résultats administratifs 2018 proposés après reprises	résultats administratifs 2018 acceptés en 2020	
RESULTATS 2018									
ASSOCIATION			497 170,46						
Résultat en instance	excédent 2018	380 755,82		380 755,82	380 755,82				
Entreprise Adaptée	excédent 2018	116 414,64		116 414,64	116 414,64				
SOUS TOTAL RESULTATS ASSOCIATION 2018				497 170,46					
ESAT ARS CENTRE			17 054,63						
Résultat Contrôle ARS	excédent 2018	17 054,63		17 054,63			17 054,63	<i>pas de réponse de l'ARS en date du 18 mai 2020</i>	
HEBERGEMENT ESAT			-54 781,53						
Résultat Contrôle CD	déficit 2018	-54 781,53		-54 781,53		72 539,89	17 758,36	17 758,36	
FOYER DE VIE			15 925,39						
Résultat Contrôle CD	excédent 2018	15 925,39		15 925,39			15 925,39	15 925,39	
SAAJ			2 110,16						
Résultat Contrôle CD	excédent 2018	2 110,16		2 110,16		-10 169,08	-8 058,92	-8 058,92	
SECTION RETRAITES			2 805,25						
Résultat Contrôle CD	excédent 2018	2 805,25		2 805,25		17 385,81	20 191,06	20 191,06	
SAVS			507,42						
Résultat Contrôle CD	excédent 2018	507,42		507,42			507,42	507,42	
SOUS TOTAL RESULTATS SOUS CONTROLE AUTORITES DE TARIFICATION 2018				-16 378,68					
TOTAUX				480 791,78	480 791,78	497 170,46	79 766,62	63 377,94	46 323,31

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

TABLEAU DE PASSAGE DES RÉSULTATS ADMINISTRATIFS AU RÉSULTAT COMPTABLE

RESULTATS 2019	FH	FO	SAAJ	FAS	SAVS	ESAT	TOTAL GESTION CONTROLEE	TOTAL GESTION NON CONTROLEE	TOTAL GENERAL
PRODUITS (A)	1 964 272,31	1 514 389,63	148 090,50	637 627,61	160 625,22	1 377 408,56	5 802 413,83	3 328 206,09	9 130 619,92
CHARGES (B)	1 937 954,62	1 497 248,01	146 537,59	619 421,53	161 263,25	1 321 705,30	5 684 130,30	2 739 389,98	8 423 520,28
RESULTAT (A)-(B)	26 317,69	17 141,62	1 552,91	18 206,08	-638,03	55 703,26	118 283,53	588 816,11	707 099,64
Reprises en 2019 de résultats antérieurs sous contrôle des autorités de tarification	44 002,36	597,39	-1 411,59	21 443,00	1 042,23	0,00	65 673,39		
Résultats administratifs 2019 après reprises	70 320,05	17 739,01	141,32	39 649,08	404,20	55 703,26	183 956,92		

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

FONDS DEDIES

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES					
Nature	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
		A	B	C	D = A - B + C
crédit non reconductible ARS évaluation externe à la demande de l'ARS dans son " rapport relatif au compte administratif 2014" en date du 23 février 2016	1 507,50	1 507,50	0,00	0,00	1 507,50
Total	1 507,50	1 507,50	0,00	0,00	1 507,50
crédit non reconductible ARS retraite à la demande de l'ARS dans son " rapport relatif au compte administratif 2014" en date du 23 février 2016	31 478,40	31 478,40	0,00	0,00	31 478,40
Total	31 478,40	31 478,40	0,00	0,00	31 478,40
crédit non reconductible ARS à la demande de l'ARS dans "l'autorisation budgétaire pour l'exercice 2016" en date du 19 septembre 2016	14 936,00	14 936,00	0,00	0,00	14 936,00
Total	14 936,00	14 936,00	0,00	0,00	14 936,00
crédit non reconductible ARS à la demande de l'ARS dans "l'autorisation budgétaire pour exercice 2017"	45 288,00	45 288,00	0,00	0,00	45 288,00
Total	45 288,00	45 288,00	0,00	0,00	45 288,00
fonds dédiés pour la prise en charge des personnes handicapées (liés aux CITS reçus au cours de l'exercice 2017)	113 877,00	113 877,00	0,00	0,00	113 877,00
Total	113 877,00	113 877,00	0,00	0,00	113 877,00
fonds dédiés pour la prise en charge des personnes handicapées (liés notamment aux CITS reçus au cours de l'exercice 2018)	156 264,33	156 264,33	0,00	0,00	156 264,33
Total	156 264,33	156 264,33	0,00	0,00	156 264,33
TOTAL GENERAL	363 351,23	363 351,23	0,00	0,00	363 351,23

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations
Immobilisations incorporelles	28 324	0
Terrains	350 331	0
Constructions sur sol propre	8 786 992	245 610
Installations générales, agencements, constructions	4 280 993	13 651
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 070 841	115 806
Matériel de transport	1 116 723	99 693
Matériel de bureau, informatique, mobilier, éducatif	428 847	12 284
Cheptel	1 624	0
Immobilisations corporelles en cours	93 936	13 401
Avances et acomptes versés sur immob.corporelles		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 130 286	500 448
Autres participations	2	0
Autres titres immobilisés	20 192	572
Prêts et autres immobilisations financières	17 369	0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 563	572
TOTAL GENERAL	16 196 174	501 020

	Diminutions	Valeur brute immob. A fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	0	28 324
Terrains	0	350 331
Constructions sur sol propre	0	9 032 603
Installations générales, agencements, constructions	0	4 294 644
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 365	1 185 281
Matériel de transport	97 045	1 119 370
Matériel de bureau, informatique, mobilier, éducatif	0	441 130
Cheptel	0	1 624
Immobilisations corporelles en cours	79 852	27 485
Avances et acomptes versés sur immob.corporelles	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	178 263	16 452 470
Autres participations	0	2
Autres titres immobilisés	0	20 764
Prêts et autres immobilisations financières	0	17 369
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	38 135
TOTAL GENERAL	178 263	16 518 930

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

*ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
SUR IMMOBILISATIONS*

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Reprises sorties	Fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	28 324	0	0	28 324
Constructions sur sol propre	5 211 374	249 260	0	5 460 634
Installations générales, agencements constructions	2 372 906	228 981	0	2 601 888
Installations techniques, matériel et outillages industriels	946 645	47 675	590	993 729
Matériel de transport	918 791	56 740	97 045	878 485
Matériel de bureau, informatique, mobilier, éducatif	407 124	11 595	0	418 719
TOTAL	9 885 165	594 253	97 635	10 381 781

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice		
	Linéaire	Dégressif	Exception.
Autres immobilisations incorporelles	0		
Constructions sur sol propre	249 260		
Installations générales, agencements constructions	228 981		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 675		
Matériel de transport	56 740		
Matériel de bureau, informatique, mobilier, éducatif	11 595		
TOTAL	594 253		

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS EN COURS
AU 31/12/2019

Réaménagement Charles	24 006,97
Traitement rejets Blanchisserie	3 478,14
Total en Euros	27 485,11

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

*TABLEAU DE SUIVI DE L'INCIDENCE DU CHANGEMENT
D'ESTIMATION PROSPECTIF*

ACTIF IMMOBILIER Montants en Euros	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation aux amortissements avant changement d'estimation	149 121,67	110 684,71	95 197,53	92 214,08	91 813,95
Dotation aux amortissements après changement d'estimation	91 421,40	81 890,85	74 595,45	68 286,93	64 834,76
Ecart constaté - Incidence sur le résultat	- 57 700,27	- 28 793,86	- 20 602,08	- 23 927,15	- 26 979,19

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

PROVISIONS POUR RISQUES	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2019
Autres provisions	196 130,72	-	12 473,49	-	183 657,23
Provision, engagements retraite et avantages similaires	509 136,00	-	73 052,00	-	436 084,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	705 266,72	-	85 525,49	-	619 741,23

DEPRECIATIONS	31/12/2018	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
Sur comptes clients	3 598,90	1 171,50	3 424,90		1 345,50
TOTAL DEPRECIATIONS	3 598,90	1 171,50	3 424,90		1 345,50

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	17 369		17 369
Clients douteux ou litigieux	1 171	1 171	
Autres créances clients	708 953	708 953	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 139	2 139	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	783 652	783 652	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	48 595	48 595	
Charges constatées d'avance	28 351	28 351	
TOTAL GENERAL	1 590 234	1 572 865	17 369
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	3 651 835	154 811	623 598	2 873 425
Emprunts et dettes financières divers	2 829	2 829		
Fournisseurs et comptes rattachés	227 808	227 809		
Personnel et comptes rattachés	224 097	224 097		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	335 302	335 302		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	4 955	4 955		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	93 600	93 600		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 903	6 903		
Groupe et associés				
Autres dettes	327 927	327 927		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	356	356		
TOTAL GENERAL	4 875 616	1 223 780	623 598	2 873 425
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	166 362			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montants eu euros TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir : /)	33 629
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	5 829
TOTAL	39 458

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montants en euros TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 829
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 092
Dettes fiscales et sociales	295 902
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	10 739
TOTAL	355 563

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	28 351	356
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	28 351	356

REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés en charges sur l'exercice 2019 s'élèvent à la somme de 19 452 Euros (toutes taxes comprises).

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON

REPARTITION DE L'EFFECTIF

	Equivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2019	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'Association
Salariés	CDI	97	0
Professionnels	CDD	27	0
Autres	CAV	1	
	Contrats Avenir	3	0
	Total	128	0

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels	Montants en euros	Imputé au compte
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	771000
Produit de cession des éléments d'actif cédés	5 151	775000
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	2 175	777000
Produits sur exercices antérieurs	80 229	772000
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	789000
TOTAL	87 556	

Charges exceptionnelles	Montants en euros	Imputé au compte
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 606	671000
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		675000
Charges sur exercices antérieurs	13 965	671800
Autres charges exceptionnelles	0	678000
Amortissement exceptionnel	0	687100
Dotation exceptionnelle aux amortissements et provisions	0	687420
Provisions pour charges exceptionnelles	0	687000
Engagements à réaliser sur subventions attribuées (cf tableau fonds dédiés page 12)		689400
Engagements à réaliser sur ressources affectées (cf tableau fonds dédiés page 12)	0	689402
TOTAL	16 572	

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. VERDIER-PICHON